

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
BUDGET 2017
Centre communal d'action sociale
Ville de Frontignan

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1 - Analyse de la gestion pour l'année 2016

En 2016 le Centre communal d'action sociale a maintenu son niveau de services tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

En matière d'investissement, l'effort d'amélioration du bâti et du renouvellement des équipements des structures d'accueil collectif a été poursuivi.

1.1 - Section de fonctionnement : résultats provisoires 2016

Tableau 1	En euros :
- Prévisions budgétaires 2016	
Dépenses (virement de la section de fonctionnement inclus)	3 890 689
Recettes (résultat antérieur inclus : 83 311)	3 890 689
- Réalisations de l'exercice 2016	
Dépenses	3 667 732
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	3 682 528

Les engagements de dépenses non soldés, rattachés à l'exercice 2016 s'élèvent à 39 403 euros. Les rattachements de recettes à l'exercice représentent 451 416 euros. Ces montants sont intégrés dans le résultat de l'exercice.

Tableau 2	Euros
- Résultat net pour l'exercice 2016	14 796
- Résultat antérieur	83 311
- Résultat cumulé 2016 avec reprise du solde antérieur	98 107

1.2 - Section d'investissement : résultats provisoires

Tableau 3	Euros
- Prévisions budgétaires 2016	
Dépenses (avec reprise du résultat d'investissement reporté et reports)	53 588
Recettes (avec virement de la section de fonctionnement et reports)	53 588
- Réalisations de l'exercice 2016	
Dépenses (hors reprise du résultat antérieur)	31 724
Recettes (hors reprise du résultat antérieur)	32 653
- Résultat net pour l'exercice 2016	929
- Résultat antérieur reporté	21 031
- Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur	21 960

Tableau 4	Euros
Résultat global de la gestion 2016 sans reprise des soldes antérieurs	
- Fonctionnement	14 796
- Investissement	929
	15 725
Résultat global de la gestion 2016 avec reprise des soldes antérieurs	
- Fonctionnement	98 107
- Investissement	21 960
	120 067

Le montant des restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2017 est de 20 502.70 € en dépenses et 0 € en recettes.

Fort de ces constatations, il convient d'exposer les orientations budgétaires pour l'année 2017.

2 - Orientations budgétaires pour l'année 2017

Il est précisé que la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a introduit des nouvelles dispositions relatives à « la transparence et à la responsabilité financière », tenant à la mise en place d'un débat basé sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) établi par l'exécutif.

A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Dans un contexte économique national tendu dans lequel la Ville de Frontignan évolue depuis 2008, le CCAS de Frontignan n'échappe pas à cette situation difficile qui l'amène à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, tout en garantissant un niveau de réponse de qualité vis-à-vis des publics accueillis.

Parmi ces réponses de qualité et suite au départ des services du conseil départemental, la direction éducation parentalité rejoindra cette année les services du CCAS. Ce regroupement permettra une mutualisation de l'accueil entre le centre communal d'action sociale et la direction éducation parentalité et permettra une meilleure gestion des effectifs, tout en garantissant un niveau de réponse au public pertinent. Ce lieu deviendra, entre autres, le pôle ressources petite enfance, enfance et famille de la Ville. Dans ce contexte, le CCAS contribuera aux travaux nécessités par la réhabilitation des espaces afin d'améliorer les conditions d'accueil des publics.

Par ailleurs, le CCAS de Frontignan continuera pour 2017 d'exécuter un budget lui permettant d'exercer les compétences selon les grands axes définis ci-dessous :

- L'accompagnement social des publics en difficulté
- L'accès à la santé pour tous
- L'accès au logement pour tous
- Le bien vieillir
- L'accueil en petite enfance

a) L'accompagnement social des publics en difficulté

Cet accompagnement se poursuivra à deux niveaux :

- D'une part, les actions en matière de suivi social global des publics se renforceront, avec l'intervention des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Dans ce contexte, le CCAS poursuivra son partenariat avec les services sociaux de la CAF. Il est également envisagé la mise en place d'actions de régulation et d'analyse de pratiques afin d'accompagner au mieux les équipes dans la prise en charge des publics, et agir en prévention des risques psychosociaux. Enfin, un chantier de refonte du système d'aides financières sera ouvert afin d'être au plus près des besoins des usagers, notamment au regard du reste à vivre, qui demande à être réactualisé. Pour l'exercice 2017, le

montant du budget prévu pour l'attribution des aides financières est de 15 000 euros.

- D'autre part, concernant l'accompagnement plus opérationnel porté par l'espace solidaire Muhammad Yunus, des investissements sont prévus afin d'améliorer les conditions de prise en charge des usagers ainsi que des conditions de travail des personnels. Dans ce contexte, seront réalisés : la sécurisation de l'entrée du public, l'amélioration du bureau du travailleur social, la spécification par genre des toilettes et la séparation de l'espace douches et toilettes afin de préserver l'intimité des publics pris en charge. Par ailleurs, compte-tenu de l'élargissement de la ramasse à de nouvelles enseignes et de l'augmentation des denrées collectées, le temps de travail de l'agent affecté à cette tâche sera augmenté, et le marché public concernant le véhicule dédié à la ramasse sera renouvelé. Les ateliers collectifs existants continueront d'être renforcés et étoffés par de nouveaux ateliers innovants dont certains peuvent aussi s'inscrire dans le cadre des événements de la Ville comme le FERN ou l'anniversaire des jumelages.

En 2016, 19 cycles d'ateliers se sont déroulés, donnant lieu à 106 temps collectifs. Ces ateliers ont pour objectif principal de favoriser la remobilisation sociale et la revalorisation personnelle des bénéficiaires de l'épicerie sociale. Le travail social entrepris lors des ateliers permet de retrouver un sentiment d'utilité sociale, et dans un second temps amène les bénéficiaires à développer une capacité d'agir.

b) L'accès à la santé pour tous

Après une année de mise en place du dispositif « Ma commune ma santé » en partenariat avec Actiom, on dénombre 96 personnes qui ont adhéré à ce dispositif. Le CCAS souhaite développer cette action, ainsi de nouvelles permanences mensuelles d'Actiom sont prévues au sein des locaux du CCAS.

Sur l'espace Muhammad Yunus, les ateliers collectifs sur le thème de la Santé seront poursuivis.

Les équipes seront également mobilisées sur des événements portés par la Ville autour de la santé par le biais des pratiques sportives.

Par ailleurs, le CCAS a équipé en 2016 la Maison des seniors Vincent-Giner d'un défibrillateur et poursuivra cet équipement au sein des autres établissements.

Enfin, compte tenu des graves difficultés rencontrées par les publics du CCAS à ce niveau, les actions concernant la santé mentale seront renforcées :

- renforcement des partenariats avec les services sociaux de la CPAM
- travail de coordination et formalisation d'un partenariat avec les services de médecine psychiatrique
- accueil des permanences d'associations comme « Arc en ciel » dans le cadre de la lutte contre les addictions
- accueil des permanences de l'association « Via Voltaire », auparavant assurées dans des locaux de la Ville
- Pose des premiers jalons d'une réflexion autour d'un contrat de santé mentale.

c) L'accès au logement pour tous

- Avec près de 100 nouveaux logements sociaux prévus pour 2017, le CCAS continuera ses efforts pour permettre l'accès et le maintien dans le logement. Pour mener à bien ces missions, une réorganisation du service logement sera effectuée avec notamment l'augmentation du temps de travail de la CESF avec des missions spécifiques liées au maintien et la lutte contre l'habitat indigne (prévention des expulsions, travail sur la précarité énergétique, réhabilitation du centre ancien, lutte contre les marchands de sommeil).

- Par ailleurs, dans le cadre de la collaboration avec l'association Clic Géronthau, il est envisagé de proposer des interventions gratuites d'ergothérapeutes à domicile afin d'adapter le logement des personnes âgées souhaitant rester chez elles.

d) Le bien vieillir

Concernant le maintien à domicile des personnes âgées qui est un enjeu sociétal fort :

- Afin de poursuivre ses missions en termes de services à la population des personnes âgées, le CCAS procèdera au renouvellement des marchés publics pour les repas livrés au CCAS et le portage de repas ainsi que pour la téléassistance.

Le nombre de bénéficiaires servis par jour est de 64. Annuellement 23 000 repas sont livrés au domicile des personnes âgées et/ou handicapées. La participation des bénéficiaires versée à ce titre s'élève à 178 000 euros par an.

Le nombre de bénéficiaires des services de téléassistance est de 150. La participation des bénéficiaires pour 2016 s'élève à 34 000 euros.

- L'établissement concourra au financement de l'évaluation interne qui doit être réalisée sur le service d'aide et d'accompagnement à domicile avant le 19 janvier 2018, conformément aux articles L312-8 et D312-204 du CASF. Cette évaluation sera réalisée par un prestataire extérieur qui permettra, à partir d'un état des lieux des activités et de l'analyse qualitative des prestations délivrées, de mettre en place d'un plan d'action d'amélioration continue.
- Toujours dans cette volonté d'adapter au mieux sa politique en matière de prévention de la dépendance, le CCAS collaborera avec la société montpelliéraine « La Valériane » pour constituer un observatoire permettant de renforcer son action dans la lutte contre l'exclusion sociale et l'isolement des personnes âgées.
- En concertation avec les maisons de retraite publiques de Frontignan, le CCAS a répondu à un appel à candidatures pour la création d'un SPASAD. Ce projet a pour ambition de répondre aux besoins de soins et d'accompagnement pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie. Si ce projet est retenu en 2017, celui-ci permettra de mettre en place une réponse globale personnalisée qui coordonnera un faisceau d'interventions autour de la personne, en fonction de ses besoins et de ses attentes.
- En matière d'animation, le CCAS consacrera un effort budgétaire supplémentaire sur l'organisation de la Semaine bleue pour célébrer les 10 ans de la Maison des séniors Vincent-Giner.

e) L'accueil en petite enfance

- La Ville ayant fortement développé son parc de logements sociaux avec 149 nouveaux logements depuis 2015, le service petite enfance voit très nettement augmenter le nombre d'inscriptions en crèche. Dans ce contexte et afin de répondre au mieux aux besoins des familles, le CCAS engagera une réflexion avec la CAF en vue du soutien et de l'accompagnement d'initiatives nouvelles en matière d'accueil du jeune enfant et notamment vis-à-vis des porteurs de projets des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Ce travail

permettra de déterminer la nature de l'aide éventuelle (financière, logistique) et de travailler sur une charte d'engagement qui sera signée avec les porteurs de projet retenus. Les structures d'accueil régulier gérées par le CCAS disposent de 50 places chacune. Le budget prévisionnel 2017 est de :

Crèche collective « Félicie Ametller » : 820 900 euros

Crèche collective « Roger Michel » : 848 000 euros

Crèche familiale « Le jardin de Mathieu » : 732 000 euros

- Dans le cadre de sa politique de soutien à la fonction parentale et conformément au contrat « enfance jeunesse » signé entre la Ville et la CAF, la mise en place d'un second créneau LAEP sera effective.
- Concernant l'accueil des enfants à besoins spécifiques et les difficultés des agents dans ces prises en charge parfois lourdes, une réflexion sera menée afin de soutenir les équipes.
- Par ailleurs, le réaménagement des locaux prévoit la mise à disposition d'un bureau uniquement dédié à l'activité du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) afin d'accueillir les familles et les assistantes maternelles dans le respect de la confidentialité.
- De plus, une réflexion sur l'aménagement global des locaux de l'établissement Félicie Ametller sera menée en tenant compte de la mise en place du mode de préparation des repas en liaison froide prévue par le SIVOM à partir de 2018. Cette réflexion permettra de travailler sur un projet d'envergure pour répondre aux besoins en matière de rangement de matériel et couches, de local poussette, de vestiaires, de tisanerie et d'un espace d'accueil.
- Enfin, dans le cadre du regroupement de la direction éducation parentalité auprès des services du CCAS, il est prévu la mise en place d'un nouveau logiciel commun petite enfance/enfance/jeunesse qui couvrira la gestion des dossiers familles de l'entrée en crèche jusqu'au collège et qui permettra le paiement en ligne. Cette acquisition répond à un enjeu majeur en termes d'efficience et de réponse aux familles.

2-1 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2016	Résultats provisoires 2016	BP 2017
011	Charges de gestion générale	469 170	417 725	432 275
012	Charges de personnel	3 255 223	3 118 981	3 215 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	77 000
042	Dotations aux amortissements	28 756	28 752	33 762
65	Autres charges de gestion courante	124 040	97 909	114 385
66	Charges financières	11 000	3 585	10 000
67	Charges exceptionnelles	2 500	780	950
		3 890 689	3 667 732	3 883 372

Les dépenses à caractère général : (chapitre 011)

Ce chapitre évalué à 432 275 euros est en augmentation de 3% par rapport au réalisé 2016 afin de tenir compte des augmentations courantes.

Les charges de personnel : (chapitre 012)

L'objectif pour les années à venir est de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et aux hausses réglementaires décidées par l'état, soit environ 1,5 à 2% par an. Néanmoins sur les deux ans à venir, des titularisations sont programmées afin de stabiliser les services administratifs. De plus, il est prévu l'embauche d'une assistante maternelle supplémentaire afin de

maintenir la capacité d'accueil de la structure (50 places) dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la caisse d'allocations familiales.

EXERCICE	Dépenses de personnel	Evolution par rapport à N-1	
		%	€
2014	3 234 733 €	6,6%	200 175 €
2015	3 141 665 €	-2,88%	-93 101 €
2016	3 118 981 €	-0,72%	-22 684 €
2017	3 215 000 €	3%	96 019 €
2018	3 253 500 €	1,2%	38 500 €
2019	3 269 847 €	0,5%	16 350 €

Structure et évolution des effectifs	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre d'agents au 31/12	80	78	75	80	80
Titulaires	59	56	57	62	62
Contractuels	21	22	18	18	18

Enfin, le CCAS continuera à poursuivre son engagement dans les politiques d'insertion professionnelle en proposant des emplois en contrats aidés ainsi que des contrats d'apprentissage.

Structure et évolution des effectifs	2014	2015	2016	2017	2018
CAE/Contrats d'apprentissage	8	11	11	9	10

Virement à la section d'investissement : (chapitre 023)

La prévision budgétaire d'un montant de 77 000 euros permettra un bon niveau d'investissement.

Dotations aux amortissements et provisions : (chapitre 042)

Cette inscription est générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement des acquisitions en investissement du Centre communal d'action sociale. Ce mouvement d'ordre participe également à l'autofinancement de la section d'investissement.

Autres charges de gestion courante : (chapitre 65)

Ce compte comptabilise principalement les subventions versées aux associations et les aides destinées aux bénéficiaires des minimas sociaux.

Charges financières : (chapitre 66)

Le CCAS n'a pas de projet nécessitant un engagement pluriannuel de dépenses et de recettes.

Le CCAS n'a pas souscrit d'emprunt.

L'inscription budgétaire correspond aux intérêts liés à l'ouverture de crédit de trésorerie compte tenu notamment des décalages de paiements attendus de la part de la CAF.

Charges exceptionnelles : (chapitre 67)

Elles comprennent des annulations de titres sur des exercices antérieurs.

2-2 – Les recettes de fonctionnement

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2016	Résultats provisoires 2016	BP 2017
002	Excédent de fonctionnement reporté	83 311	83 311	98 107
013	Atténuation de charges	179 091	214 525	206 003
042	Op. d'ordre de transfert entre section	1 434	1 434	1 111
70	Produits des services et ventes diverses	816 510	765 866	809 560
73	Impôts et taxes	0	0	0
74	Dotations et participations	2 788 833	2 698 483	2 765 060
75	Autres produits de gestion courante	19 480	1 312	1 500
77	Produits exceptionnels	2 030	908	2 031
		3 890 689	3 765 839	3 883 372

2-3 – les recettes d'investissement (hors reports)

Chapitres	RECETTES	BP+DM 2016	Résultats provisoires 2016	BP 2017
001	Résultat d'investissement reporté	21 032	21 032	21 961
021	Virement section de fonctionnement	0	0	77 000
040	Op. d'ordre de transfert entre section	28 756	28 752	30 203
10	Dotations et fonds divers de réserves	3 800	3 901	3 800
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	0	0	0
		53 588	53 685	132 964

2-4 – les dépenses d'investissement (hors reports)

Chapitres	DEPENSES	BP+DM 2016	Résultats provisoires 2016	BP 2017
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	0
040	Op. d'ordre de transfert entre section	1 434	1 433	1 111
16	Autres prêteurs	1 367	1 367	0
20	Immobilisations incorporelles	2 787	0	15 000
21	Immobilisations corporelles	48 000	28 924	116 853
		53 588	31 724	132 964

Les dépenses d'investissement correspondent principalement :

- aux aménagements liés au passage en liaison froide, prévue en 2018 par le SIVOM. Ce passage de la liaison chaude à la liaison froide implique notamment pour la structure d'accueil collectif « Félicie Ametler » une réorganisation de certains de ses espaces (accueil, entrée, cuisine...)
- au réaménagement du CCAS dans le cadre du départ des services du Conseil Départemental et l'arrivée de la direction éducation et parentalité
- à l'achat du logiciel petite enfance/enfance
- au renouvellement du matériel de puériculture
- au renouvellement du parc informatique.